

M. H. E. Gray (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je suis ici ce soir pour répondre aux remarques du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), au nom et à la demande du président du Conseil du Trésor (M. Drury).

Je dois lui signaler à regret que je n'ai rien à ajouter à la réponse que le président du Conseil du Trésor donnait à la question du député le 11 février. Toutefois, je pourrais peut-être répéter ce que j'ai déjà dit à maintes reprises en réponse à des questions analogues; les députés de tous les côtés de la Chambre ont exprimé leur inquiétude au sujet des hausses de pension pour les fonctionnaires retraités. Le gouvernement a étudié et étudie toujours cette question. Je peux assurer que le gouvernement continue, pour employer les mots qu'il a lui-même utilisés, à étudier sérieusement et activement le problème.

LES AFFAIRES INDIENNES—LES FONCTIONS DU MINISTRE D'ÉTAT

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, le 19 février j'ai posé au premier ministre une question dont je ferais bien, je pense, de vous donner lecture de nouveau. Comme en fait foi la page 5710 du hansard, la voici:

Monsieur l'Orateur, en l'absence des deux ministres chargés des Affaires indiennes et du Nord canadien, le premier ministre nous dira-t-il clairement et sans tarder quelles sont les responsabilités et les fonctions du député de Port Arthur (M. Andras) en ce qui concerne son association avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien? En effet, les Indiens sont perplexes à ce sujet: ils voudraient savoir quelles sont ses fonctions.

Le premier ministre (M. Trudeau) était à la Chambre ce jour-là. Il n'a pas bougé du siège où il était affalé ni indiqué qu'il avait entendu. Je ne me plains pas particulièrement de la chose, monsieur l'Orateur, mais d'autres gens s'intéressent à la question. J'avais interpellé le très honorable député parce que bon nombre d'Indiens m'avaient demandé en quoi consistait la responsabilité du député de Port Arthur (M. Andras) et j'avais été incapable de répondre. J'ai agi, en partie, en tant que représentant des Indiens qui se préoccupaient de la chose et je n'ai reçu aucune réponse.

Dans toutes ses allées et venues comme dans ses discours de l'automne dernier, le député de Port Arthur avait donné aux Indiens l'impression qu'il s'intéressait à leur

triste sort. Il avait souvent reproché aux gouvernements antérieurs leurs manquements envers les Indiens. Il semblait comprendre les problèmes de nos Indiens. Il avait fait sur eux, je le répète, une excellente impression.

Lorsque la réorganisation du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a été annoncée, à la Chambre, le député de Port Arthur, le ministre d'État, s'est plaint amèrement et publiquement qu'il n'avait pas été consulté, qu'il n'en avait pas eu connaissance et qu'il doutait de sa valeur en ce qui concernait les Indiens. C'était la première indication que le député de Port Arthur n'occupait peut-être pas un poste d'autorité au sein du gouvernement.

Le premier ministre a déclaré, en réponse à une question, que le député de Port Arthur n'avait aucune responsabilité à l'égard de ce ministère. C'est cette déclaration et d'autres observations, outre le fait que ces temps derniers le député a moins participé aux affaires du Nord, qui a poussé bien des Indiens à se demander au juste ce qui se passait, et si l'un des ministres fait de la propagande tandis que l'autre, qui est responsable des affaires indiennes, a fait relativement peu de choses jusqu'ici.

Je le répète, peu m'importe que le premier ministre ne réponde pas à ma question. C'est l'un des risques que nous acceptons à la Chambre. Je n'en suis aucunement blessé. Si le premier ministre veut faire fi d'un député, libre à lui. Il l'a d'ailleurs fait un certain nombre de fois.

• (10.10 p.m.)

Toutefois, je prétends que le premier ministre a moins que quiconque le droit de mépriser et, en fait, d'insulter les gens que le gouvernement méconnaît depuis bien longtemps, c'est-à-dire les Indiens du Canada. Je le répète, le premier ministre n'a pas bronché, mais s'il avait seulement signalé ou reconnu qu'il faudrait définir les attributions du député de Port Arthur quand on le lui a demandé le 19 février, le secrétaire parlementaire ou celui qui répondra ce soir n'aurait pas à se trouver ici, et nous l'aurions appris de la source même.

J'ose espérer qu'en réponse à ma question, on annoncera sans équivoque les attributions du député de Port Arthur, afin que nos aborigènes sachent désormais à quoi s'en tenir quand ils traiteront avec lui.